

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
19 JANVIER 2024

Date d'affichage de
convocation
19 JANVIER 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

2024-003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 29 janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Emilie STELLA à Guérigonde HEYER, Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA, Fabienne BELLIN-WEILL à Isabelle SALOMÉ, Patrick MARQUET à Denis GUYARD, Charles RENARD à Laurence RENARD.

Magali DOUSSE entre en séance à 20h18 pour l'examen de cette délibération n°2024-003.

Absente :
Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

29 janvier 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 27 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023,

Objet :

Avances sur subventions 2024
pour certaines associations et
le CCAS

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'aider financièrement certaines associations et établissements publics pour faire face à leurs dépenses sans attendre le vote du budget primitif 2024 de la commune,

VU l'avis de la commission Finances réunie le 23 janvier 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1er: VOTE** des avances sur subventions 2024, correspondant à trois douzièmes des subventions votées au Budget primitif 2023, pour les associations et établissements publics suivants :

Association ou établissement	Montant voté au BP 2023	Avance de 3/12èmes
MJC	50 000 €	12 500 €
Association Musicale de la Mérantaise	26 500 €	6 625 €
CCAS	150 000 €	37 500 €

- **Article 2: PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024.

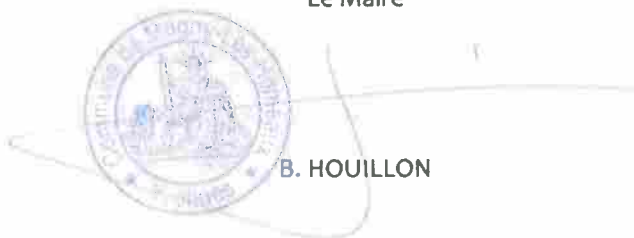
Cette délibération est adoptée à **l'unanimité**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **31 JAN. 2024**

Certifiée exécutoire le : **31 JAN. 2024**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC